MAI/JUIN 2022

PERWEZ Infos

COMMUNE DE PERWEZ

PERWÉZIENS - UKRAINIENS : SOLIDARITÉ

PERMIS DE VÉGÉTALISER

CONCERT DU CCAIR : 4 MAI AU PERWEX

Avis à tous !

Connaissez-vous votre inspecteur de quartier ?

La Police de Proximité constitue un des piliers du service offert par la police à la population locale. Les Inspecteurs de quartier en sont les interlocuteurs privilégiés.

Perwez est divisé en quatre zones de proximité et chacune a son Inspecteur de quartier.

- Perwez-centre (quartier du Mont) : INP Benjamin NULLUY (0473/131 069)
- Perwez-centre (quartier du Warichet) : INP Angélique BICHEROUX (0478/794 860)
- Perwez-ouest (Thorembais-St-Trond, Orbais, Malèves) : INP Thierry BERWART (0478/794 830)
- Perwez-est (zoning, Thorembais-les-Béguines et Wastines) : INP Bénédicte LELOUX (0478/794 843)

Votre Inspecteur de proximité est votre premier interlocuteur au sein de la Zone de Police Brabant Wallon Est. Il entretient des contacts réguliers avec les agents communaux, les gardiens de la paix, les associations, les commerçants... Concrètement, avec les services de l'administration communale et ses partenaires au sein et en dehors de la police,

- il vérifie la réalité de la résidence des habitants et la composition de leur ménage (enquêtes domicile...) ;
- il est attentif à l'état de la voirie, des lieux et biens publics ainsi qu'à la conformité des logements (salubrité...)
- il désamorce les conflits et veille à la tranquillité de la population (proposition de médiations...) ;
- il répond aux demandes d'enquêtes émanant des autorités judiciaires (auditions...) ;
- il dispense des conseils de techno-prévention ;
- il veille à la propreté du cadre de vie et au respect de l'environnement (dépôts clandestins...) ;
- il participe avec ses collègues et la police fédérale à des opérations préventives et répressives sur le territoire de la zone de police.
- etc.

Comment le contacter ?

N'hésitez pas à contacter votre Inspecteur de quartier pour lui demander des renseignements ou des conseils. Votre Inspecteur de quartier est accessible par GSM pendant ses heures de service.

Au besoin, vous pouvez lui laisser un message, il reprendra contact avec vous dans les meilleurs délais.

L'antenne de Perwez est située rue des Marronniers 4 et est accessible selon les plages horaires mentionnées sur le site internet.

Le service accueil-plainte du commissariat central situé à Jodoigne, chaussée de Tirlemont 6 peut également vous recevoir.

Vous pouvez également retrouver des informations utiles sur le site internet de la Zone de Police : *http://www.police.be/5276/*

Toute demande d'intervention policière URGENTE doit être adressée par téléphone au numéro d'urgence gratuit 112.

Nos géants ont 30 ans !

Françwè è Marie n'ont pu aller *al' fiesse* du carnaval cette année ! Et c'est bien dommage, ils auraient mérité quelques applaudissements à l'occasion de leurs 30 ans !

Créés avec l'aide du marionnettiste Marcel ORBAN (qui à l'époque n'habitait pas encore à Perwez), à l'image de deux Perwéziens bien connus à l'époque, *Françwè è Marie* mènent traditionnellement le cortège du carnaval et d'autres festivités. Le certificat et les photos reprises ici nous ont été transmises par le Cercle historique qui les a récemment publiées dans le Souvenir perwézien.

Le 14 octobre 2000, *Françwè è Marie* ont accueilli un gros bébé : Désiré (180 cm et 51 kg). Et en 2004, la petite famille fut rejointe par Clémentine et Augustin, deux géants venus de Mont-Saint-Guibert.

Fabrication en papier mâché

CERTIFICAT

FRANÇWÈ È MARIE

CARTE D'IDENTITE DU GROUPE DU PETIT-TRAIN

Faire-part de naissance - 30 avril 1972

La famille au complet

Boune anêye *Françwè è Marie* !

L'A.S.B.L. Un Junior pour un Senior recherche un chauffeur bénévole supplémentaire.

Notre association d'entraide locale a besoin d'élargir son équipe de chauffeurs bénévoles.

Mission ? Conduire avec le véhicule de l'A.S.B.L les Perwéziens de tous âges vers tout endroit ayant un lien direct ou indirect avec la santé (hôpitaux, centres médicaux...).

Contact : René THYRION - 0476/983 466 du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Promotion du Service citoyen

La Commune a signé récemment la charte « Un service citoyen pour tous les jeunes ». **Ce service permet à des jeunes de 18 à 25 ans de s'engager pendant 6 mois dans le projet solidaire de leur choix**. Soutenu par les autorités publiques, le Service citoyen associe dans sa mise en œuvre les collectivités locales et les associations.

La plateforme Service citoyen réunit plus de 700 organismes belges autour d'un objectif commun : créer un Service citoyen national, institutionnalisé et reconnu par un cadre légal, à l'image de dispositifs européens similaires.

Votre association locale a des missions à proposer à des jeunes en service citoyen ? Prenez contact avec Donatienne SNYERS via *donatienne.snyers@service-citoyen.be* ou par téléphone au 0473/926 506.

Actuellement, deux jeunes réalisent un service citoyen auprès de l'asbl Sans Collier à Perwez.

Pour découvrir ce que le Service citoyen apporte aux jeunes, des séances d'information sont organisées. *Consultez les dates sur www.service-citoyen.be*

Les horaires des travaux de jardin

Avec le retour des beaux jours, les tondeuses et autres engins de saison font vrombir leur moteur.

Oui mais attention pas n'importe quand !

Le Règlement général de Police stipule dans son article 21 qu'il est **interdit** d'employer des tronçonneuses, appareils de pulvérisation, tondeuses à gazon, motoculteurs, appareils, engins ou jouets actionnés par moteur à explosion ou autre :

- **En semaine, après 21h et avant 7h**
- **Les dimanches et jours fériés avant 9h, entre 12h et 15h et après 19h.**

Vous pouvez lire le Règlement général de Police dans son intégralité sur notre site internet : *http://www.perwez.be/commune/autres-services/police/reglement-general-de-police2018-03-06.pdf*

Taille des haies et plantations

Le Règlement général de Police (article 28) prévoit notamment que :

- les plantations ne peuvent
  - faire saillie sur la chaussée à moins de 4,5 m du sol ;
  - dépasser sur l'accotement ou le trottoir à moins de 2,5 m du sol ;
  - masquer la signalisation routière et l'éclairage public ;
  - gêner ou limiter le passage sur la voie publique, en ce compris les trottoirs ;
  - heurter les câbles électriques aériens.
- les clôtures de haies vives ou en fil de fer doivent être placées en retrait de 0,5 m au moins de la limite légale de la voie publique ;
- les haies et les buissons croissant le long de la voie publique ne peuvent avoir une hauteur supérieure à 2 m ;
- les arbres à haute tige doivent être plantés à plus de 2 m de la voie publique.

En cas de **non-respect**, vous vous exposez à **une amende pouvant aller jusqu'à 350 €**. En outre, l'Administration pourra procéder à vos frais aux tailles nécessaires.

Néanmoins, il est préférable de ne pas tailler pendant la période de nidification qui court d'avril à début août.

Protégeons les hérissons et les batraciens !

Les robots tondeuses ont repris du service... Quelques précautions s'imposent !

Afin de **protéger les hérissons et autres animaux** actifs entre le crépuscule et l'aube, il est recommandé de **ne pas programmer votre robot pour tondre la nuit, entre 18h et 10h**.

Trop de hérissons ont été mortellement mutilés les années précédentes.

Si vous trouvez un hérisson, ou autre animal sauvage blessé, vous pouvez l'apporter à la "Grange sauvage"(CREAVES), rue de l'Intérieur à Thorembais-Saint-Trond - *081/391 704 www.lagrangesauvage.be*

Appel à candidatures pour la CCTAM

Vous êtes intéressé(e) par le devenir de votre village ?

Vous souhaitez vous impliquer dans les matières relatives à l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'environnement, le patrimoine ou la mobilité sur notre Commune ?

Cet avis vous concerne !

En effet, la Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (C.C.A.T.M.) de PERWEZ lance un appel à candidatures afin de constituer une réserve de recrutement. La CCATM est également à la recherche d'un membre suppléant afin de représenter le village d'Orbais.

Les réunions de cette commission se tiennent au minimum 4 fois par an, en général les mardis à 20h00 et les membres sont invités à donner leurs avis sur des demandes de permis d'urbanisme, des dossiers d'environnement ou sur des outils planologiques.

Voici les modalités pour introduire votre candidature :

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures doivent être adressés par envoi recommandé au Collège communal ou par dépôt contre récépissé **avant le lundi 30 mai 2022**.

Ils doivent mentionner les nom, prénom, domicile, âge, sexe, profession du (de la) candidat(e). Le ou la candidat(e) y précise le ou les intérêts qu'il (elle) souhaite représenter parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité, ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci. A défaut de dûe motivation, l'acte de candidature est irrecevable.

Cet appel à candidatures est destiné à l'ensemble des citoyen.nes de Perwez afin de maintenir la représentativité des villages sur l'entité.

N'hésitez pas à joindre le secrétaire de la C.C.A.T.M., M. Jérôme SNAPPE (urbanisme@perwez.be - 081/649 260) pour de plus amples informations.

Pour l'Ukraine : Perwez rime avec solidarité !

Dès l'appel à l'aide du Secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, nombre de généreux Perwéziens ont réagi en offrant un logement d'urgence et bien souvent pour une longue période aux exilés ukrainiens. Plus de 30 familles se sont très rapidement manifestées.

L'Administration se charge de référencer les offres et de les maintenir à jour dans un portail mis sur pied par le Fédéral et utilisé par FEDASIL. C'est FEDASIL qui attribue les logements sur base des renseignements donnés.

La Commune et le CPAS, en collaboration avec les autres entités du BW Est, ont organisé une collecte de vivres et objets de première nécessité. Ils ont en outre engagé Madame BUZAN, afin d'assurer les traductions et ainsi faciliter les échanges et les démarches administratives.

D'autres propositions d'aide nous sont aussi parvenues : pour le transport des personnes, pour l'acheminement de vivres et autres jusqu'en Ukraine, pour des cours de français …

En outre, aux Ukrainiens hébergés à Perwez, le cirque Stromboli a offert des places de spectacle, tandis que certains clubs sportifs accueillent bien volontiers les nouveaux arrivés gratuitement.

Une fois leur situation régularisée, les hébergés ont droit au Revenu d'intégration sociale du CPAS. Le CPAS se charge aussi de les inscrire auprès d'une mutuelle ainsi qu'auprès d'une caisse d'allocations familiales.

A ce jour, près d'une trentaine d'Ukrainiens sont inscrits sur le registre population de Perwez. Bienvenue à eux et merci aux Perwéziens pour leurs gestes de solidarité !

Perwez, commune hospitalière ? Oh oui !

Pour les personnes souhaitant apporter leur aide de quelque manière que ce soit, n'hésitez pas à contacter *Isabelle MASSON, service Communication au 081/649 257*.

Travaux

Quelques nouvelles des travaux en cours

Berge consolidée sur l'Orbais

Lors des fortes pluies de juillet dernier, le courant avait emporté un pan du mur de soutènement d'une berge de l'Orbais, rue de Thorembais à Wastines.

L'ancien mur en blocs de béton a été remplacé par des gabions qui permettent d'accueillir la faune et la flore locale.

Avant

Après

Rue du Mont

Dans le cadre de la complète rénovation de la rue du Mont, la pose de nouveaux tuyaux d'égouttage vient de s'achever. Les raccordements aux maisons des particuliers sont en cours.

Le chantier se poursuit avec la pose des conduites d'eau.

Viendront ensuite la réfection de la voirie proprement dite et la création d'un trottoir.

L'ancien presbytère

Le chantier de l'ancien presbytère commencé le 26 avril 2021 est momentanément à l'arrêt, la société EFFIBAT étant en réorganisation judiciaire. A ce stade, la moitié du gros oeuvre, du chauffage et des installations éléctriques est réalisée.

Rappelons que l'ancien presbytère sera transformé en logements publics et un espace dédié à l'accueil de l'enfance. Un cinquième logement sera mis à la disposition du curé de la paroisse.

Quant aux abords, ils feront la place belle à la verdure, à un cheminement pour les piétons ainsi qu'à un parking d'une vingtaine de places pour les locataires et leurs visiteurs.

Site de la Gare

Les travaux du site de la gare confiés à cette même entreprise EFFIBAT connaissent un sort identique : arrêt provisoire du chantier après la moitié des démolitions prévues.

Service Travaux : 081/649 274 - travaux@perwez.be

Mobilité

Des travaux d'envergure pour améliorer la mobilité dans la commune

Le 18 février dernier, le ministre Philippe HENRY en charge de la Mobilité et des Infrastructures, est venu apporter un lot de bonnes nouvelles… qui valent leur pesant d'or. La Région wallonne a en effet prévu de subsidier des travaux à hauteur de 1.600.000 euros pour améliorer la mobilité au sein de la commune.

Le prochain gros chantier destiné à améliorer la mobilité perwézienne sera la 2e phase de rénovation de l'avenue Wilmart, entre la Grand-Place et le carrefour avec la rue de Noville et la rue de la Bergerie. La première phase s'est achevée en décembre 2021 et la seconde démarrera au cours du second trimestre de cette année : démolition de la dalle de béton, asphaltage, réfection des accotements. Des trottoirs, pistes cyclables et zones de stationnement seront également aménagés de chaque côté de la voirie. Les carrefours seront sécurisés et le réseau d'eau sera modernisé.

Ajoutons qu'à hauteur du carrefour avec la rue de Noville et celle de la Bergerie, un tourne-à-gauche (en venant de Perwez) sera installé pour accéder au nouveau lotissement de Seumay. Il aura aussi pour effet de contraindre les automobilistes à ralentir.

Les travaux de cette seconde phase seront étalés dans le temps de manière à limiter au maximum l'impact sur la circulation. Ils devraient durer 9 mois environ.

A ce chantier de voirie **viendra s'ajouter la rénovation complète de la « Petite Place du Marché »** (officiellement petit côté de la Grand-Place) afin d'optimiser la circulation des piétons, cyclistes, transports en commun et autres véhicules. Sans oublier l'aspect esthétique et végétalisé, car il s'agit d'une importante porte d'entrée de la Commune en arrivant de Ramillies. **In fine donc une « joyeuse entrée » dans notre commune, moderne et accueillante !**

Et bonne nouvelle pour les finances communales : si le coût de ce double chantier s'élève à 2,1 millions d'euros, il n'en coûtera que 450.000 € à la commune puisque les subsides régionaux annoncés par le Ministre sont de 1.600.000 €.

Lancement d'une étude de mobilité

Le ministre HENRY avait une autre bonne nouvelle dans son portefeuille : le lancement dans les prochains mois d'une vaste étude de mobilité sur le terrain. Son objectif ? Mener une réflexion en profondeur et actualisée sur les **aménagements possibles pour favoriser l'intermodalité** et ainsi éviter le recours systématique à la voiture, tout en sécurisant et fluidifiant la circulation routière.

Cette analyse de mobilité se focalisera principalement sur le carrefour dit « de la Ville de Wavre », au croisement des N29 et N243. Ce dernier connait en effet une pression de plus en plus forte. Il y a lieu d'étudier s'il est envisageable d'y créer une plateforme multimodale comprenant par exemple un parking de co-voiturage, des arrêts de bus supplémentaires, des abris vélos, etc.

Parallèlement au Plan communal de Mobilité et au groupe de travail citoyen, cette analyse complète de la situation permettra à la Région et à la Commune de prévoir, accorder, prioritiser et planifier leurs projets, à court, moyen et long termes.

Une vignette pour identifier les véhicules autorisés sur les F99c

Les chemins de remembrement signalés par le signal F99c sont réservés aux véhicules agricoles, aux piétons, cyclistes, cavaliers et conducteurs de speed pedelecs. La vitesse y est limitée à 30 km/h.

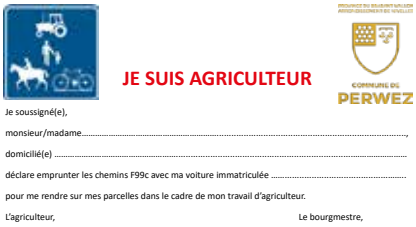
JE SUIS AGRICULTEUR

COMMUNE DE PERWEZ

Je soussigné(e),

monsieur/madame.....

domicilié(e) .....

déclare emprunter les chemins F99c avec ma voiture immatriculée .....

pour me rendre sur mes parcelles dans le cadre de mon travail d'agriculteur.

L'agriculteur, Le bourgmestre,

Cependant, selon les Art. 22 octies, Art 71.1 et 71.2 du Code de la route, outre les catégories d'usagers dont le symbole est reproduit sur les signaux F99c, les véhicules prioritaires et les véhicules d'entretien, ainsi que « les véhicules se rendant ou venant des parcelles y afférant », y sont aussi acceptés.

Les agriculteurs et leurs conseillers agronomes sont amenés à les emprunter avec leur véhicule personnel pour le suivi technique des cultures.

Dès lors, afin d'atténuer de potentielles altercations avec piétons et cyclistes, la Commune a proposé aux agriculteurs d'apposer une vignette « Je suis agriculteur » sur le parebrise de leurs voitures. Cette vignette mentionne le numéro d'immatriculation du véhicule et est signée à la fois par l'agriculteur et par le bourgmestre. Elle est disponible au service Mobilité de l'Administration. Cette vignette devrait permettre aux autres usagers d'identifier plus facilement "les personnes autorisées" et de mieux comprendre leur présence sur les chemins F99c.

Bref, une vignette pour mieux « vivre ensemble » sur les chemins perwéziens !

Environnement

Prime anti-inondation

Les inondations de l'été 2021 ont fortement marqué les esprits et laissé des traces ... chez certains encore bien visibles au sein même de leur habitation.

Afin d'apporter son soutien aux personnes dont la maison a été impactée par ces terribles inondations, la Commune a décidé l'octroi d'une prime favorisant la mise en place de dispositifs durables de protection contre l'intrusion des eaux.

Cette prime communale s'adresse à toute personne physique ou morale dont l'immeuble, lors des inondations de l'été 2021, a subi des dégâts intérieurs constatés et indemnisés par une société d'assurance et qui met en oeuvre elle-même (ou via une entreprise agréée) des équipements ou des travaux de protection contre l'intrusion des eaux.

Quels types de travaux ou d'équipements ? Peuvent être subsidiés les travaux et les équipements (maçonnerie, égouttage, installation de barrières temporaires, ...) visant la prévention des dégâts pouvant survenir à l'intérieur d'un immeuble par l'intrusion des eaux lors de fortes intempéries.

Quel est le montant de la prime ? Le montant de la prime "Anti-inondation" s'élève à 60 % de la facture des travaux exécutés ou des équipements mis en place. Ce montant est plafonné à 500 € maximum par immeuble sur une période de 10 ans.

La prime communale peut être cumulée à d'autres aides financières publiques, à condition que le montant des aides cumulées ne dépasse pas le coût des investissements.

Vous pouvez prendre connaissance du **règlement complet** lié à l'octroi de cette prime sur le site internet *www.perwez.be/commune/services-communaux/finances/primes-et-taxes*

Le formulaire à compléter est téléchargeable sur le site *www.perwez.be/commune/services-communaux/formulaires*

Permis de végétaliser : A vous de planter !

Qu'est-ce que c'est ?

Un permis de végétaliser a pour principe de permettre au citoyen qui en fait la demande, et sous certaines conditions, de mettre en place un dispositif végétal sur le domaine public. Il s'agit d'une autorisation d'occupation de l'espace public communal, à titre précaire et gratuit, à l'attention d'un citoyen, d'un groupe de citoyens, d'une association, d'une école, d'une entreprise ou d'un commerce.

Le dispositif végétal peut prendre diverses formes : murs végétalisés, jardinières mobiles ou de pleine terre, arbres et arbustes, potager, plantations en pleine terre en pied d'arbre ou en façade ou tout autre type de dispositif issu de l'imagination des citoyens.

Les candidats jardiniers recevront une liste des espèces végétales autorisées et s'engageront à respecter une charte. Les pesticides seront bien sûr interdits.

Cette démarche permet aux citoyens de participer activement à l'amélioration du cadre de vie et de la biodiversité dans la commune.

Quels sont les objectifs de ce permis ?

Ce permis cumule bien des avantages, entre autres :

- L'investissement des citoyens dans le domaine public
- La participation des citoyens à la vie de la commune
- L'amélioration de la biodiversité
- L'embellissement de la commune
- La création de liens humains au sein du village
- Le renforcement du maillage écologique
- La création d'un environnement agréable pour les usagers doux …

Comment introduire une demande de permis de végétaliser ?

Le formulaire de demande de permis est téléchargeable sur *https://www.perwez.be/commune/services-communaux/environnement/*

Il est suivi d'une charte à lire attentivement et à signer pour accord.

Des formulaires en format papier sont aussi disponibles à l'Administration communale, service Environnement

Rue Emile de Brabant, 2 - 1360 Perwez - 081/649 260 - environnement@perwez.be

Des conseils en faveur du climat

Retrouvez chaque mois de nouveaux conseils, bons pour le climat et pour le portefeuille, dans la rubrique « Conseils en faveur du climat » sur la page POLLEC du site internet communal :

https://www.perwez.be/commune/services-communaux/pollec

Le Comité de pilotage du futur Plan Climat de Perwez s'est réuni pour la première fois le 14 avril. En route pour de belles discussions climatiques et des projets porteurs !

Contact : Eliza RENZONI, eliza.renzoni@perwez.be

Le castor à PERWEZ

Voilà un peu plus d'un an, le « retour » du castor a été constaté dans notre commune. Quelques individus ont progressivement remonté la Dyle et la Gette pour arriver dans leurs affluents, où ils s'installent dans des endroits calmes et suffisamment fournis en nourriture.

Les castors ne font pas de barrage sur les cours d'eau à fort débit. Ils s'installent dans les « têtes de bassin ». Ils construisent des barrages pour pouvoir se déplacer à l'abri de leurs prédateurs ancestraux que sont les loups, les ours et… les hommes. Contrairement à leurs cousins d'Amérique, ils construisent leurs huttes dans les berges de cours d'eau, et non dans leurs barrages.

Il se nourrissent de ligneux tendres, principalement des saules et des peupliers. Mais il n'est pas exclu qu'ils s'attaquent à des fruitiers, de l'aubépine ou du chêne.

Le castor est une espèce protégée par une Directive européenne. Ce statut de protection concerne également son habitat, ses barrages et ses huttes. Une atteinte à son environnement est punissable par la Loi sur la Conservation de la Nature qui a traduit, en Belgique, la Directive européenne.

Comment gérer la présence du castor ?

Le castor et son habitat étant protégés, il est bon de vivre **en parfaite cohabitation avec cette espèce**. Il existe plusieurs manières de gérer la présence du castor. Tout d'abord en protégeant les arbres de ses dents par le placement d'écrans rigides à 20 cm des troncs. En cas d'ennui avec un ou des barrages, certaines dérogations permettent de retirer les barrages.

Les formulaires de demande de dérogation sont disponibles sur le site du SPW, Département de la Nature et des Forêts, Direction de la Nature. Cette dérogation n'est délivrée que quand il y a un danger pour les infrastructures et les hommes. Le plus souvent, on limite la montée des eaux par un écrêtage du barrage. Cet écrêtage est réalisé par et sous le contrôle du DNF.

Agent DNF : Eric CHILIADE - 0477/781 558 - eric.chiliade@spw.wallonie.be

Pour vivre dans le confort sans en payer le prix fort !

Ces derniers mois, vous l'avez constaté, les prix des énergies ont fortement augmenté. Or, aujourd'hui nos ménages sont des sources de consommation importante avec le chauffage, l'eau chaude sanitaire, la cuisine, l'éclairage, les gros électro-ménagers et même les petits appareils électroniques de plus en plus nombreux. De quoi alourdir nos factures d'énergie !

Alors pour consommer malin, deux mots d'ordre : la sobriété et l'efficacité énergétique.

Seconde partie : l'efficacité énergétique

Une maison bien isolée, un système de chauffage et des appareils performants sont les meilleurs alliés pour éviter de trop consommer.

Voici quelques pistes pour des investissements rentables :

- J'évite les fuites d'air. Je colmate les joints ou les bas des portes et fenêtres.
- J'isole toutes les tuyauteries de chauffage et d'eau chaude qui traversent des zones non chauffées.
- Si je dispose d'un grenier ou de combles non habitables, j'isole le plancher. Les travaux sont faciles et ne demandent pas forcément de finition.
- J'installe un pommeau de douche économique. Peu coûteux, il réduit le débit et permet jusqu'à 50 % de consommation en moins.
- Si je possède un boiler électrique, je place une minuterie sur l'alimentation afin de réduire son temps de fonctionnement (inutile de maintenir l'eau à 50-60°C toute la nuit).

- Les réfrigérateurs et les surgélateurs sont des appareils qui fonctionnent en permanence. Investir dans un appareil performant (A+ au minimum) est d'autant plus intéressant qu'un appareil fonctionne longtemps.
- Quand plusieurs appareils électroniques sont rassemblés aux mêmes endroits, je les branche sur une multiprise avec un interrupteur. Je peux ainsi tous les éteindre facilement et éviter les consommations de veille.
- Pour les ampoules, je privilégie le LED. Pour une même quantité de lumière, une ampoule LED consomme moins d'énergie et a une durée de vie plus longue.
- Je limite le temps de fonctionnement des éclairages extérieurs (souvent plus puissants) en utilisant des détecteurs de présence, des horloges ou encore des sondes crépusculaires.

CWaPE Tous acteurs de l'énergie

N'oublions pas que nos factures d'énergie dépendent également du choix du fournisseur (environ 30 à 35 % d'économie peuvent être réalisés). Alors un dernier conseil, « Pour consommer sans flamber, osez comparer ! » et surfer sur *https://www.cwape.be/comparateur*

Pour adopter de bons réflexes, nous pouvons consulter aussi la brochure éditée par la Région wallonne **« 101 idées fûtées pour faire des économies chez soi »**, qui regorge de bons plans.

Enfin pour toute question ou approche personnalisée, le conseiller en énergie de la commune et les agents du Guichet Energie sont toujours à votre disposition.

Contact : Guillaume WUIDAR - 081/649 278 - energie@perwez.be

N'oubliez pas le chéquier Promo Perwez 2022

Début du mois d'avril, les Perwéziens ont reçu dans leur boite aux lettres la nouvelle édition du chéquier promo. Pas moins de **27 bons plans** (promos, avantages, réductions, ...) sont rassemblés dans ce chéquier. Du **1er avril au 30 juin 2022,** faites de bonnes affaires auprès des **commerces locaux participants**. Retrouvez la liste complète sur **www.adl-perwez.be**.

«No pub» sur votre boite aux lettres ? Pas de panique, des **chéquiers sont disponibles auprès des commerçants participants.**

Dynamisation du commerce à Perwez

Souvenez-vous !

Il y a quelques temps, nous vous parlions de l'aide de la Province du Brabant wallon et de la Commune à **la stimulation du commerce local et à la digitalisation des points de vente** au sein du périmètre de rénovation du centre-urbain de Perwez !

La Commune souhaite en effet encourager de manière efficiente l'implantation de cellules commerciales au cœur du centre-ville de Perwez et apporter une aide aux porteurs de projets qui désirent s'installer dans ce périmètre.

Nouveauté pour la digitalisation du commerce local : le périmètre **est désormais étendu à l'entièreté de la commune,** et non plus limité au centre-ville.

Le premier résultat : Pitta Perwez

En ce début d'année 2022, l'ADL est fière d'avoir soutenu avec succès un projet familial de relocalisation d'un commerce HORECA dans la rue de la Station. Laissons la parole à son propriétaire, Monsieur MIDIK : « *Stéphanie et Romain m'ont accompagné dans la constitution de mon dossier et lors de mon passage devant le jury. Je les remercie pour leur soutien.* » Il s'est vu accorder une prime pour l'ouverture de son snack « Pitta Perwez », qui sera complémentée par la Commune à hauteur de 2.000 euros.

Cadre d'intervention

Axe 1 : « Soutenir la création ou la relocalisation d'une activité commerciale »

- Soutien de la Province du Brabant wallon : 60 % du montant total des investissements admis HTVA, avec un maximum de 6.000 euros, pour **la création ou la relocalisation d'une activité commerciale dans le périmètre de rénovation urbaine du centre-urbain de Perwez**.
- Soutien complémentaire de la Commune : 20 % du montant total des investissements admis HTVA, avec un maximum de 2.000 euros.

Axe 2 : « Soutenir l'utilisation des technologies digitales et numériques sur un point de vente physique »

- Soutien de la Province du Brabant wallon : 60 % du montant total des investissements admis HTVA, avec un maximum de 6.000 euros pour **l'équipement en technologies digitales et numériques d'une activité commerciale sur tout le territoire perwézien**.
- Soutien complémentaire de la Commune : 10 % du montant total des investissements admis HTVA, avec un maximum de 1.000 euros.

Un même projet d'activité commerciale peut prétendre à 80 % du montant total des investissements admis HTVA, avec un maximum de 15.000 euros (axe 1 et axe 2).

Les porteurs de projets désirant soumettre un dossier peuvent le faire dès à présent en contactant l'**Agence de Développement Local de PERWEZ ASBL (ADL) :**

081/834 797
rue de la Station, 7 - 1360 Perwez
@ adl@perwez.be

Soutenu par Le Brabant wallon

Jeunesse

Délibère-toi

Pour la 12e année, le projet **Délibère-Toi** propose à tous les jeunes de la Province du Brabant wallon, un événement participatif tout l'été, soit **du 20 juin au 31 août 2022**.

Délibère-Toi donne la possibilité aux jeunes de 12 à 21 ans de profiter de moments de reconnexion sociale, de découvertes et d'échanges !

Avec Délibère-Toi, les jeunes peuvent, sur leur temps libre, s'investir gratuitement dans des actions citoyennes (préservation de la biodiversité, accompagnement de personnes handicapées ou d'enfants en activités…), acquérir de nouvelles compétences lors de formation (permis B théorique, premiers secours, babysitting…), découvrir des métiers (fleuriste, journaliste, vétérinaire) ou encore s'épanouir au moyen d'activités sportives ou culturelles (break-dance, participation à une émission de radio…).

La participation aux stages est gratuite ! **Les inscriptions sont ouvertes depuis le 19 avril 2022** via *www.deliberetoi.be* en se créant un compte. Bien entendu, il est possible de s'inscrire à plusieurs stages.

Envie de partager votre savoir-faire, savoir-être ou de faire connaître votre association ? Inscrivez-vous en tant qu'opérateur pour proposer un stage.

Un grand merci à nos partenaires des Communes du Brabant wallon, aux écoles et à tous les opérateurs qui donnent de leur temps et partagent leurs talents.

Et particulièrement à la Province du Brabant wallon.

Contact Perwez :
Service Communal d'Aide aux Jeunes (SCAJ) - Rue de Brabant 43 - 1360 Perwez - 081/659 201
scaj@perwez.be

Contact :
C. VAN DER BRUGGEN
010/417 053
0487/180 025
info.deliberetoi@gmail.com

Bourses d'études pour l'enseignement secondaire et supérieur

La Commission des fondations de **bourses d'études du Brabant wallon** vient de publier les bourses disponibles pour l'année scolaire et académique 2022-2023.

Les **demandes** en obtention des bourses désignées sur la liste des bourses vacantes **doivent parvenir** à la Commission des Fondations de Bourses d'Etudes du Brabant, WTC III, Boulevard Simon Bolivar 30, bte 11, 1000 Bruxelles, par lettre ou par courriel à l'adresse électronique : *cbeb@misc.irisnet.be*, **AVANT le 5 juin 2022**. Il vous en sera, sur demande, accusé réception.

- +32 (02) 512 06 26 (uniquement pour des renseignements concernant les bourses d'études des Fondations mentionnées sur la liste).
- Pour les Allocations d'Etudes de la Communauté Française, composez le 02/413 37 37.

Tous les renseignements sont disponibles via le site Internet : http://cfbeb-cvsbb.be/

Stages d'été 2022

Du 1 au 19 août à Orbais

Pour enfants de 2,5 à 12 ans

Anim'Mômes ASBL

Journées Amusement Découvertes

3 sections : *Ecureuils* : M0 & M1 - *Pandas* : M2 & M3 - *Kangourous* : P1 à P6
2 sites : école *Croque la Vie* (Ecu & Pan) & salle du *Kibbutz* (Kan)

Prix

100 € par semaine de 5 jours
ou 85 € du 16 au 19/08
255 € les 3 semaines

Familles de 3 enfants *présents* :
85 € / enfant / semaine de 5 jours
70 € / enfant du 16 au 19/08

Accueil 7h -18h inclus dans le prix !

Du 1 au 5 août

Du 8 au 12 août

Du 16 au 19 août

Informations et inscriptions : extrascolperwez@gmail.com - Tél. - 081 649 276

Coin des seniors

Venez rejoindre l'équipe des Seniors Consultants

Les Seniors Consultants de Perwez

Vous avez 60 ans ou plus, un esprit jeune et dynamique, le sens de l'initiative et de l'engagement. Vous êtes créatif et souhaitez agir ou réagir, au sein de votre village, afin que les Seniors y soient entendus et écoutés. Vous souhaitez participer plus activement à la vie de votre commune et vous y exprimer en matière de sécurité, de facilités et de services pour les aînés ? **Alors venez rejoindre les Seniors Consultants.**

Les réunions ont lieu chaque premier mercredi du mois à 16h30, dans la salle du Conseil à l'Administration, en présence de l'échevine des Aînés, Aurélie FLABAT. **Vous aurez l'occasion d'y défendre vos idées et les intérêts des seniors de votre village.**

Une invitation toute particulière est faite aux seniors de Malèves-Sainte-Marie-Wastines qui ne compte aucun représentant. Alors, intéressé ? Il vous suffit d'adresser votre candidature et vos motivations à Philippe DEMYTTENAERE, par mail via *demyttenaere.philippe@skynet.be* ou par voie postale : rue du blanc Bois, 6 à 1360 Perwez

Au plaisir de vous compter parmi les Seniors Consultants !

Retrouvez la liste des membres des Seniors Consultants et quelques activités réalisées avant la pandémie sur *www.perwez.be/commune/vie-politique/Conseilsconsultatifs/les-seniors-consultants-1*

Lancement d'une page Facebook pour nos seniors

Pour mieux faire connaître leurs activités, les Seniors Consultants de Perwez ont créé une page Facebook ! Suivez-les sur la page « Les Seniors consultants de Perwez » !

Et n'hésitez pas à « liker » ou commenter leurs posts !

https://www.facebook.com/Les-Seniors-Consultants

La "Caravane des liens" fait escale à Perwez

Bonne nouvelle pour nos seniors : « La Caravane des liens » fera escale à Perwez. Sorte de guinguette itinérante, la Caravane déploiera sa terrasse **les 17 et 18 mai 2022, de 14h à 17h sur la Place du Warichet**.

Cette activité, initiée par le GAL Culturalité, est soutenue par les autorités communales et les Seniors Consultants dont des membres vous accueilleront sur place avec des boissons et gourmandises.

Le but de cette « Caravane », qui s'adresse à un public d'aînés, est festif et convivial. Il s'agit de renforcer la solidarité et les liens de quartier en partageant des petits plaisirs simples (papoter, jouer, boire un petit coup et partager du bon temps).

Des escales sont également prévues dans les maisons de repos de notre entité :

- 2 escales au **Val d'Orbais (le 16 mai et le 26 septembre)**
- 2 escales à la **résidence Trémouroux (le 30 mai et 1er septembre)**

Contact : GAL Culturalité - www.culturalite.be - 010/241 719

Un nouveau lieu de convivialité pour le CPAS !

Comme vous avez certainement pu le voir, le CPAS a réalisé des travaux dans le bâtiment situé rue de la Station n°13.

Ce bâtiment a été complètement rénové et le but est multiple :

- **Créer un espace polyvalent au rez-de-chaussée**

Le but est d'y organiser de nouvelles activités en lien avec l'insertion sociale et/ou professionnelle, mais aussi des moments de rencontres diverses (intergénérationnelles, partages d'expériences, discussions, …). Des ateliers seront créés par le CPAS avec des publics cibles ou non. Des intervenants locaux seront également associés au projet. Le but est de créer un lieu de rencontre et de convivialité pour tous les Perwéziens sans exception.

Vous êtes disponibles et vous avez une passion que vous souhaitez partager avec un groupe ? Vous souhaitez vous investir bénévolement dans un projet de convivialité ? Le CPAS est à la recherche de personnes bénévoles ! Intéressés ? N'hésitez pas à contacter Laurent DEMAN (responsable du service social) au 081/249 116 ou *laurent.deman@cpasperwez.be*.

Un agenda sera annoncé prochainement avec les activités proposées.

Ce local se compose d'une salle polyvalente en façade où vous avez sans doute pu visualiser la vitrophanie qui a été installée. Il accueillera également l'Espace Public Numérique avec du matériel dernier cri acquis grâce au subside reçu par la Région wallonne. Il sera effectivement équipé de 6 ordinateurs neufs et d'une toute nouvelle imprimante multifonctions.

- **Créer un logement d'urgence supplémentaire**

Un nouveau logement d'urgence a été créé dans les deux étages supérieurs sous la forme d'un duplex. Totalement aménagé, il se compose de trois chambres et peut accueillir un couple avec trois enfants.

Le CPAS dispose donc désormais d'un deuxième logement d'urgence pouvant accueillir une famille. Cet appartement peut être mis à disposition de toute famille victime d'évènements la privant de logement. Cette habitation nouvelle a été créée en partie grâce à un subside d'un montant de 50.000 € venant de la Loterie Nationale.

Contact : CPAS de Perwez - Service social - 081/249 116
laurent.deman@cpasperwez.be

Culture

Repair Café - Maison de la jeunesse et de la solidarité (rue E. de Brabant 43) de 19h30 à 21h

- **Lundi 9 mai**
- **Lundi 13 juin**

Apéro-Débat - Dans la roulotte "L'Audacieuse" (rue de E. de Brabant 45, près de l'école) à 20h

- **Mardi 17 mai** - Covid et jeunes en difficulté

"Nurse Forever"
Vendredi 13 mai à 20h au Centre culturel - 12 €

Victime d'un burn-out lié à ses conditions de travail particulièrement lourdes, Silvie Van Iersel choisit de se reconstruire à travers l'écriture et l'interprétation d'un spectacle qui relate de manière humoristique, voire parfois déjantée ou caustique, la situation délicate des infirmières.

"Propaganda" par Vincent Hennebicq / Popi Jones
Lundi 16 mai à 20h au Centre culturel – Gratuit mais sur réservation

©Emilie JONET

Dans le cadre des 50 ans du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Accessible, frais et direct, Propaganda ! traverse le siècle passé avec Bernays et ses compatriotes pour mieux questionner le présent, dévoilant certaines techniques de manipulation médiatique et les conséquences du développement des moyens de communication modernes sur nos indépendances et nos démocraties actuelles

Scène de Villages
Samedi 28 mai à Thorembais-Saint-Trond – Ferme du Ponceau

Evénement familial gratuit : spectacles, concerts, conte, arts de la rue, animations, produits locaux…

"Dans la peau d'Élisa" par le Collectif Mardi 10h
Samedi 18 juin à 20h – Centre culturel

Cette production inédite en Belgique vous plongera dans l'une des plus belles œuvres de Carole Fréchette, autrice québécoise à succès.

PAF: 15 € / 12€ (- de 25 ans, demandeur d'emploi, groupe de 10) *https://www.facebook.com/collectif-Mardi10h/* - Réservations par SMS au 0485/683 613

"J'sais pas" - Un spectacle CEC Osez'Art
Vendredi 24 et samedi 25 juin à 20h – Centre culturel

Décembre 2019, Marc annonce à sa compagne Clara que, dorénavant, leurs soucis sont terminés ! Il vient d'obtenir le poste de directeur dans l'agence de voyage pour laquelle il travaille depuis de nombreuses années ! L'avenir s'annonce radieux… Encore faut-il, pour cela, que les astres s'alignent, que les pôles s'inversent, que l'univers tutoie le metavers et que les pangolins jouent au basket. Ou inversement. On ne sait plus. Humour, poésie, musique, graphisme, … rire, émotions, partage, doutes… L'essentiel nous touche du bout des doigts, nos cœurs s'ouvrent, nos esprits s'enflamment. Oui, oui… Rien que ça !

Voyage culturel en Alsace entre tradition et transition
Du 7 au 10 juillet

©Hervé CHARLES

4 jours de visites et de découvertes de cette magnifique région dans une ambiance conviviale ! *Infos et inscriptions : info@foyerperwez.be – 081/234 550*

Tribune libre

Des travaux en cours, de nouveaux services aux citoyens et de la convivialité

Ensemble s'est engagé à de nombreux travaux, les concrétisations se poursuivent.

La rue du Mont phase 2 est en cours. Il s'agit de la voirie, l'égouttage, le remplacement de la canalisation d'eau et la création d'un cheminement piétons pour 1.000.000 € d'investissement.

A Thorembais-les-Béguines, c'est au niveau de l'école que nous avons du concret avec la rénovation de la cour et la création d'un préau après la démolition de l'ancien bâtiment pour une cour plus aérée. Investissement de 85.000 €

Ensemble s'est également engagé à améliorer le service aux citoyens. Pour ce faire, vos documents administratifs sont maintenant disponibles 24h/24 grâce à la mise en œuvre d'un E-Guichet.

Le broyage à domicile sur proposition de DRC+ va également dans ce sens.

Ensemble, nous restons à l'écoute de vos propositions.

Avec le printemps et la relative pause au niveau du Covid, nous avons, à nouveau, le plaisir de partager de nombreux moments à vos côtés. C'est l'occasion pour nous de saluer le dynamisme des nombreux clubs et associations locales.

Ceux-ci peuvent bénéficier d'un soutien financier et logistique considérable grâce à la volonté des conseillers communaux et au travail quotidien des services administratifs et techniques.

Enfin, nous souhaitons mettre l'accent sur la reprise des fancy-fairs dans les écoles de l'entité. Quel bonheur de voir le sourire sur le visage de nos enfants et de pouvoir partager un moment avec nos familles et amis ! Merci aux équipes pédagogiques et aux services extrascolaires.

Jordan GODFRIAUX, Bourgmestre
Julie DAMS, Echevine

Ensemble!

La démocratie du « cause toujours » !

La déclaration de politique générale adoptée par la majorité instaure en son premier point la volonté d'« un cadre de vie à préserver » notamment « en renforçant le noyau bâti existant afin de rentabiliser au mieux les infrastructures collectives », elle vise aussi à « impliquer davantage le citoyen dans l'aménagement du territoire de sa commune. Dans le cadre de l'opération de développement rural, une place a été dédiée à la participation citoyenne (*https://www.odrperwez.info/*), notament au travers d'une plateforme gérée par la Fondation rurale de wallonie (enquête pour le jeunesse, projet à retenir dans le cadre de l'opération rurale, etc…

Un appel aux jeunes skaters, riders en BMX ou en trottinette a même permis aux personnes intéressées de participer à la création et au design d'un futur skatepark à Perwez !

Malheureusement, pour des projets de plus grande ampleur, cette dynamique réelle de participation citoyenne n'est plus de mise ! Les riverains du quartier du Boléro, ceux de la rue Salmon et de la rue Crebeyck ou encore les habitants de Thorembais-Saint-Trond en savent quelque chose !

Pour ces projets, seules des séances totalement informelles ont été organisées avec un public trié sur le volet et sans qu'aucun compte-rendu ne ponctue les rencontres. Cette méthode permet au Collège une libre interprétation des « concertations » qu'il organise. Pour les élus DRC plus, ce n'est plus acceptable.

A mi–législature, le Perwézien n'est plus dupe, la démocrartie du « cause toujours » ne peut plus durer !

Il est à présent capital que le Collège assure un même degré de participation citoyenne, qu'il s'agisse de développer un skatepark ou bien d'enjeux plus conséquents de développement territorial.

Le groupe drc+

Conseil communal du 22 février en visio-conférence

Le Conseil a démarré par un geste fort : la **prestation de serment de Stéphanie THIBEAUX en tant que Directrice générale**, avec une entrée en fonction le 14 mars. Stéphanie Thibeaux connait bien l'administration de Perwez car elle y a été responsable du personnel et ensuite chef du service des Affaires générales.

Le Bourgmestre a chaleureusement félicité Emilie CHATORIER pour avoir assuré l'intérim depuis le départ à la pension de Michel RUELLE. Celui-ci a occupé le poste de Directeur général de 1993 à 2021.

Le Conseil a ensuite approuvé **le recrutement d'un.e directeur/trice financier.e , autre titre légal et poste clé de l'Administration.**

Afin d'aider le secteur HORECA qui a été particulièrement impacté par la crise sanitaire, le Conseil a décidé de **supprimer en 2022 la redevance communale pour** occupation du domaine public par le **placement d'une terrasse** sur maximum 4 places de parking. Une action qui s'inscrit donc dans le plan de relance économique !

Dans le cadre de la subvention **« Communes Energ'Ethiques », le Conseil a validé le rapport annuel 2021**. Celui-ci présente les actions réalisées durant l'année afin de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie dans la Commune. Ces actions concernent la gestion énergétique des bâtiment communaux, la vérification du respect des normes pour les permis d'urbanisme ainsi que la sensibilisation des citoyens à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

La Commune a signé la charte « Un service citoyen pour tous les jeunes » de 18 à 25 ans, un temps fort qui renforce le développement personnel et l'implication des jeunes dans la société. (Voir p. 3)

La suggestion de l'opposition de désigner un président du Conseil communal qui soit différent du Bourgmestre a été rejetée.

Conseil communal du 29 mars en présentiel à la salle Perwex

Après de longs mois de débats via écrans interposés, ce premier conseil communal en présentiel a été suivi en direct par une vingtaine de Perwéziens surtout intéressés par l'avenir du centre de Thorembais.

Schéma d'orientation local (SOL) n°14 dit "centre de Thorembais-Saint-Trond"

Le Conseil communal du 19 février 2019 décidait d'élaborer le SOL n°14 afin de pouvoir maîtriser l'urbanisation des intérieurs d'îlots et ainsi préserver l'aspect rural du village. L'avant-projet de ce SOL a été approuvé par le Conseil communal du 25 janvier 2022. La prochaine étape est de faire réaliser une étude des impacts environnementaux de cet avant-projet (rapport sur les incidences environnementales) par un bureau d'études agréé. A cette fin, le Conseil communal de ce 29 mars a validé le contenu de ce rapport sur base des avis favorables de la CCATM et du pôle Environnement de la Région. Le contenu de ce rapport complète les prérequis du Code du développement territorial par les éléments suivants :

- incidences sur le ruisseau « Le Thorembais » : axes de ruissellement, zones inondables, faune et flore ;
- incidences sur la mobilité : automobile (quantité, limitation du trafic de fuite externe) et valorisation des modes doux ;
- incidences du phasage éventuel de l'urbanisation des zones non urbanisées. Le bureau d'études qui sera désigné devra, de ce fait, approfondir ces thématiques.

Le Conseil a ensuite approuvé, sur proposition de Luc MARCHAND (Ensemble!), un changement d'intitulé pour ce SOL n°14 : **« Thorembais-Saint-Trond Village »** (à la place de « centre de Thorembais-Saint-Trond) afin de mieux correspondre aux objectifs de ce schéma.

Le deuxième amendement proposé par la minorité concernait l'implication citoyenne qui – pandémie oblige – fut virtuelle, ce que regrettait la minorité.

Aménagements de diverses voiries en vue de remédier aux coulées de boues

Le Conseil communal décide de solliciter les subsides de la Province du Brabant wallon pour créer des aménagements préventifs en complément des nombreux travaux effectués depuis les inondations du mois de juillet 2021, et cela, aux endroits suivants :

- rue du Prieuré, avant le carrefour avec la rue Notre-Dame,
- rue des Marais, au carrefour avec la rue St-Michel,
- rue de la Ferme, avant le carrefour avec la rue du Cochige,
- rue d'Orbais, au niveau du fossé le long de la cabine électrique,
- rue du Meunier, au niveau de la traversée du fossé,
- remembrement à l'arrière du zoning industriel, vers le Ponceau.

Ces travaux sont estimés à 50.000 €, subsidiés à hauteur de 20.000 € par la Province.

De plus, des mesures structurelles sont en réflexion sur l'ensemble du bassin est du Brabant wallon avec les communes concernées.

Opération de développement rural

Le Conseil a approuvé le rapport annuel 2021 sur l'état d'avancement des projets du 3e programme communal de développement rural et sur le suivi de la nouvelle opération de développement rural pour l'année 2021. Le rapport 2021 de l'ODR est publié sur le site internet : *www.perwez.be et sur https://www.odrperwez.info/*

Un permis de végétaliser pour favoriser la biodiversité

Pour permettre aux citoyens qui le désirent de participer à l'embellissement de leur cadre de vie et au développement de la biodiversité sur le territoire communal, le Conseil a validé un « permis de végétaliser ». Celui-ci s'accompagne d'une charte qui sera signée par les candidats jardiniers et d'une liste des plantes acceptées. L'autorisation qui leur sera donnée sera valable pour une durée de 1 an, renouvelable tacitement pendant 10 ans. À la fin de cette période, la commune déterminera s'il est intéressant de maintenir l'espace végétalisé en l'état ou pas. Voir page 9.

C'était au temps

La rue de la Montagne, dans le centre de Perwez, est une voirie fort ancienne. Avant le percement de la route Wavre-Huy (avenue Wilmart) au milieu du 19e siècle, elle permettait de relier la Grand-Place – le « Marché » comme on disait alors – au Warichet. Elle comprend d'ailleurs toujours un diverticule en direction de ce quartier (ruelle le long du bureau de poste).

Sa dénomination est par contre assez récente. Nous n'en avons pas trouvé trace avant 1900, époque où elle est mentionnée pour la première fois dans les registres de population. Auparavant, c'était une section de la rue du Marché (qui, elle, reliait ledit Marché à la rue Saint-Roch, la Grand-Place actuelle étant alors bâtie). Comme de coutume à l'époque, aucune décision du conseil communal n'a officialisé son nom qui devait exister préalablement dans les échanges vernaculaires. A Perwez, comme ailleurs en Wallonie, on a une certaine idée de ce qu'est la montagne. Cette appellation se rencontre en effet fréquemment dans nos villes une fois que ça monte un petit peu, par exemple à Charleroi où la rue de la Montagne, reliant ville-basse et ville-haute, constitue une des principales rues commerçantes.

Comme l'illustre la photo ci-jointe, la partie basse de la rue de Perwez a été fortement touchée par les destructions de mai 1940.

A la reconstruction, son pied a d'ailleurs été déporté de plusieurs mètres en direction de l'avenue Wilmart, ce qui lui donne un air tortueux. Cela reste cependant bien loin des lacets qu'on rencontre à la montagne, la vraie…

Pour le Cercle historique, Gautier MANIQUET

Le Grimoire d'Eole asbl
Bibliothèque - Ludothèque Perwez

MAI 2022

05/05 20h — Partage livres coup de ♥

07/05 10h-12h — Bourse aux plantes

Atelier Ecriture 1 dès 16 ans — **14/05** 13H30-16H

20/05 9h30 — Contàbébés dès 6 mois

Atelier Ecriture 2 dès 16 ans — **21/05** 13H30-16H

JUIN 2022

09/06 20h — Partage livres coup de ♥

17/06 9h30 — Contàbébés dès 6 mois

Atelier Ecriture 3 dès 16 ans — **11/06** 13H30-16H

PETIT RAPPEL NOUVEL HORAIRE

Bibliothèque :
Mardi : 13h à 18h
Mercredi : 11h à 18h
Jeudi : 13h à 18h
Vendredi : 13h à 18h
Samedi : 9h à 13h

Ludothèque :
Mercredi : 11h à 18h
Vendredi : 13h à 18h
Samedi : 9h à 13h

Infos et Réservation:
0471 36 75 76
ou bibliotheque@perwez.be
+ de détails sur FB

Lions Club International — jodoigne

6ème ÉDITION

★ FÊTE DE LA TULIPE ★

SAVE THE DATE

Ferme de MELLEMONT

★ avenue Bigourdan 17 - 1360 Thorembais-les-Béguines ★

»» SAMEDI 7 MAI ««

CONCERT SURPRISE

LECTURE DE NOS DIFFÉRENCES
2ÈME ÉDITION

Engagement Slam

Atelier d'écriture

Solidarité

Avec Anne Guinot, Julie Lombé, Eleonore Dock et Lisette Lombé

Utopie POESIE DROITS Respect Partage Discriminations

Retrouvez le programme complet sur :

DE MAI A JUIN 2022

Renseignements:
Bibliothèque de Perwez
0471/36.75.76
bibliotheque@perwez.be

Un projet de la Bibliothèque Centrale du Brabant wallon (FWB) et du réseau des bibliothèques publiques.

6e Grand prix de Perwez pour jeunes de 7 à 14 ans Dimanche 15 mai 2022 à Thorembais-les-Béguines sur un circuit fermé.

Départ/arrivée : rues du Béguinage et de Longpré.

Les rues concernées par la course sont les suivantes : Longpré – Petite Cense – Presbytère – Masset – Vergers – Marais - Béguinage.

1er départ : 12h - Arrivée finale : 17h

Nous sommes conscients que cette compétition aura un impact sur la mobilité dans votre quartier, raison pour laquelle nous vous demandons d'avoir l'amabilité de bien vouloir prendre vos dispositions si vous devez vous déplacer ou recevoir de la visite.

Un arrêté de police interdira la circulation et le stationnement sur l'ensemble de l'itinéraire de 12h à 17h.

Contact : Jean-Louis LEMPEREUR : 0475/566 197

FANCY FAIRS DANS NOS ÉCOLES

- **Samedi 7 mai**
  Ecole communale de Malèves
- **Samedi 7 mai** *(Ferme de la Petite Cense)*
  Ecole communale de Thorembais-les-Béguines
- **Samedi 14 mai** *(Au Perwex)*
  Ecole communale de Thorembais-Saint-Trond
- **Samedi 21 mai**
  Ecole communale d'Orbais
- **Samedi 4 juin**
  Ecole libre Jean-Paul II
- **Samedi 25 juin**
  Ma Petite Ecole de Malèves
- **Dimanche 26 juin**
  Ecole communale de Perwez

Bienvenue à tous !

Adresse des différentes écoles :
http://www.perwez.be/commune/enseignement

Les bureaux de l'Administration ne seront pas accessibles les :

Jeudi **26** et vendredi **27 mai** - Ascension

Lundi **6 juin** - Pentecôte

Fermes ouvertes
Samedi 25 et dimanche 26 juin
Ferme du Ponceau à Thorembais-Saint-trond

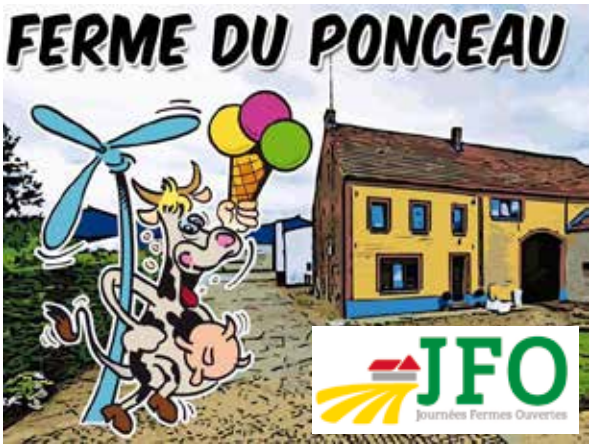

Nombeuses animations - Petites restaurations

Programme complet : https://www.wallonie.be/fr/agenda/journees-fermes-ouvertes

Don de sang

Mercredi 8 juin
De 16h30 à 20h - Salle de Thorembais-les-Béguines

Lundi 27, mardi 28 et mercredi 29 juin
De 16h à 20h - Salle de "La Posterie"

Infos : www.donneurde-sang.be

Les événements du centre sportif

- les 7 et 8 mai - **Championnat de Belgique d'escrime** organisé par le club "Les 3 armes".

- le 15 mai - **Compétition d'athlétisme** du CS Dyle.
- les 27, 28 et 29 mai - **Tournoi du Souvenir du RFC Perwez.**
- les 23, 24, 27 et 28 juin - **Journées sportives interécoles**
- les 25 et 26 juin - **Beach volley du VC Perwez**
- Durant les mois de mai et juin - **Interclubs de tennis**

Plus d'infos : Mathieu LEGROS - 0473/844 613

A vos agendas !

- ⇨ Le 3 juillet : Brocante du Télévie
- ⇨ Du 8 au 10 juillet : Field Depot à Malèves
- ⇨ Du 21 au 24 juillet : Destination Perwez
- ⇨ Du 12 au 15 août : Fête du 15 août de Malèves...

Éditeur responsable : Le Collège communal - rue Émile de Brabant 2 - 1360 Perwez
Rédaction : Isabelle MASSON
Pré-presse : Nathalie JAUQUET-MICHIELSENS
Crédits photos : Hervé CHARLES, Emilie JONET, Marc DUCHATEAU, Centre culturel, Cercle historique de Perwez
Les articles, photos, agenda, pour la prochaine édition sont à remettre pour le **4 juin** au plus tard à communication@perwez.be.
Infos au 081/649 256.

10e anniversaire du parrainage du CCAir et de la Commune de Perwez

Mercredi 4 mai à 20h

Au Perwex - rue des Dizeaux 10

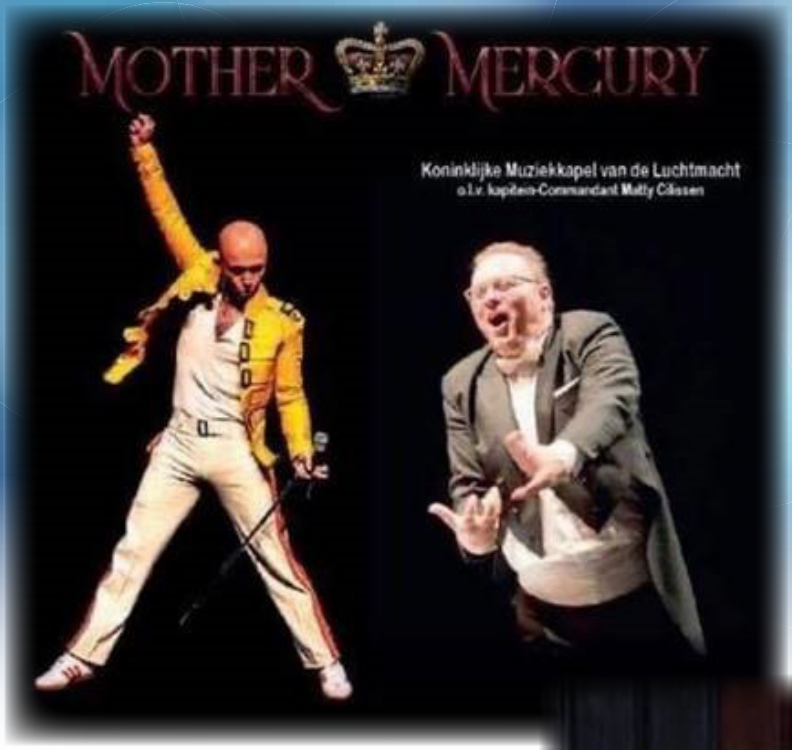

Nombre de places limité

CONCERT GRATUIT .be

CCAir : Centre de Compétence Air de la Base de Beauvechain